AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-3-80319231

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 143 du 17 MARS 1980.-

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER.-

Les ascospores contenues dans les périthèces (forme de conservation hivernale du champignon dans les feuilles tombées à l'automne) arrivent à maturité.

Il est rappelé que des attaques peuvent avoir lieu dès le début de la végétation à partir de germes (conidies) se forment sur les pustules chancreuses qui se trouvent sur les rameaux.

Sur les variétés précoces le stade sensible C3 (boutons floraux commençant à s'ouvrir) est atteint.

Se reporter au tableau des stades phénologiques joint.

Il est conseillé d'effectuer un traitement fongicide dans les prochains jours.

ANTHONOME DU POMMIER.-

Des dégâts sont constatés chaque année dans quelques vergers. Les attaques se traduisent par un dessèchement des boutons floraux à l'intérieur desquels se trouve une larve blanche.

Dans les vergers où des dégâts sont habituellement constatés, un traitement à base de lindane doit être effectué au gonflement des bourgeons (stade B).

MONILIOSE DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU.-

Cette maladie provoque le dessèchement des bouquets floraux au cours de la floraison. Une intervention fongicide est recommandée dès l'apparition des premières fleurs.

En vergers de pruniers, particulièrement dans la région du bas pays de BRIVE, ce traitement est vivement conseillé là où des dégâts ont été observés en 1979.

L'une des matières actives suivantes peut être utilisée : bénomyl, carbendazime, folpel, thiophanate méthyl, mancozèbe, thirame.

CULTURES INDUSTRIELLES

COLZA.-

. GROS CHARANÇON DE LA TIGE

Des indications ont été données dans notre dernier bulletin concernant le département du Puy-de-Dôme (où le seuil de 50 charançons dans un piège, en une semaine avait été atteint).

Dans le département de l'Allier les captures restent faibles dans l'ensemble et aucun traitement n'est à envisager pour l'instant.

Dans les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Haute-Loire, les captures sont nulles jusqu'à présent. Aucune intervention n'est à effectuer.

Il est rappelé qu'un traitement ne se justifie plus dès que la tige principale a atteint une vingtaine de centimètres.

DIRECTEUR-GÉRANT P. JOURNET

GRANDES CULTURES

CEREALES.(Orge d'hiver)

. MALADIES DU PIED (Piétin verse)

Des attaques ont été constatées cette année dans quelques parcelles d'orge de semis précoce et dans des zones particulièrement humides.

Dans ces parcelles, il y a lieu de contrôler l'évolution de la maladie en prélevant un échantillon de 20 à 30 pieds pris au hasard.

Les observations se limiteront aux talles principales et l'on établira le pourcentage de bases attaquées (nécroses brunes).

Il est rappelé que le seuil d'intervention se situe dès que l'on atteint 20 % de tiges touchées dès le 1er noeud.

Pour le moment ce stade n'est pas atteint et les symptômes de cette maladie quoique précoces demeurent faibles.

Des indications concernant les maladies en général seront fournies tout au long de la végétation des céréales.

REPONDEURS TELEPHONIQUES

Dès maintenant, à la suite des messages Météorolgiques,des informations seront données sous forme de "flash", sur divers répondeurs de la circonscription.

- ALLIER (maladies et ravageurs des céréales)

Météorologie Nationale : VICHY n° 32 - 34 - 59

MONTLUÇON n° 28 - 03 - 50

- CORREZE (arbres fruitiers)

Chambre d'Agriculture : TULLE n° 26 - 92 - 22

- PUY-DE-DOME (arbres fruitiers, céréales, vigne)

Chambre d'Agriculture : CLERMONT-FERRAND n° 93 - 64 - 38

- HAUTE-VIENNE (arbres fruitiers)

Chambre d'Agriculture : LIMOGES n° 77 - 32 - 32

Le Chef de Circonscription
Phytosanitaire par intérim,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

QUELQUES INDICATIONS SUR LES NOUVEAUX FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

En 1979, nous avions déjà donné aux viticulteurs, sous forme d'un tableau, quelques indications sur les propriétés qui caractérisaient les nouveaux fongicides anti-mildiou, par rapport aux produits plus anciens auxquels les viticulteurs étaient habitués.

Depuis lors, une campagne viticole s'est déroulée, et une mise à jour de ce tableau s'imposait. Celle-ci a été réalisée à partir de documents d'origine diverse, par un groupe de travail réunissant les représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux. Ce tableau n'a toutefois qu'une valeur d'actualité et les données qu'il contient sont susceptibles d'être modifiées et complétées au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront acquises, tant sur le mode d'action que sur les conditions d'emploi de ces produits.

Ce tableau appelle toutefois quelques commentaires et précisions. Les trois principales propriétés qui différencient ces fongicides des anciens sont :

a) leur faculté d'être absorbés par les organes herbacés de la plante et pour certains d'entre eux d'y circuler, ce qui les met à l'abri d'une éventuelle élimination par les pluies et assure une protection plus ou moins longue des organes formés postérieurement au traitement.

b) leur action stoppante sur le mildiou de la vigne. On désigne ainsi la possibilité pour un fongicide, de détruire un champignon après sa pénétration dans le végétal.

c) l'action éradicante pour certains d'entre eux. Le champignon ne peut former de germes sur les lésions occasionnées par le mildiou. Ce type d'action est plus ou moins complet.

Au cours de la prochaine campagne, la Station d'Avertissements tiendra compte des possibilités offertes par ces fongicides et donnera, éventuellement, en fonction de l'évolution de la maladie, des indications complémentaires quant à leur emploi.

P46

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES FONGICIDES AUTORISES

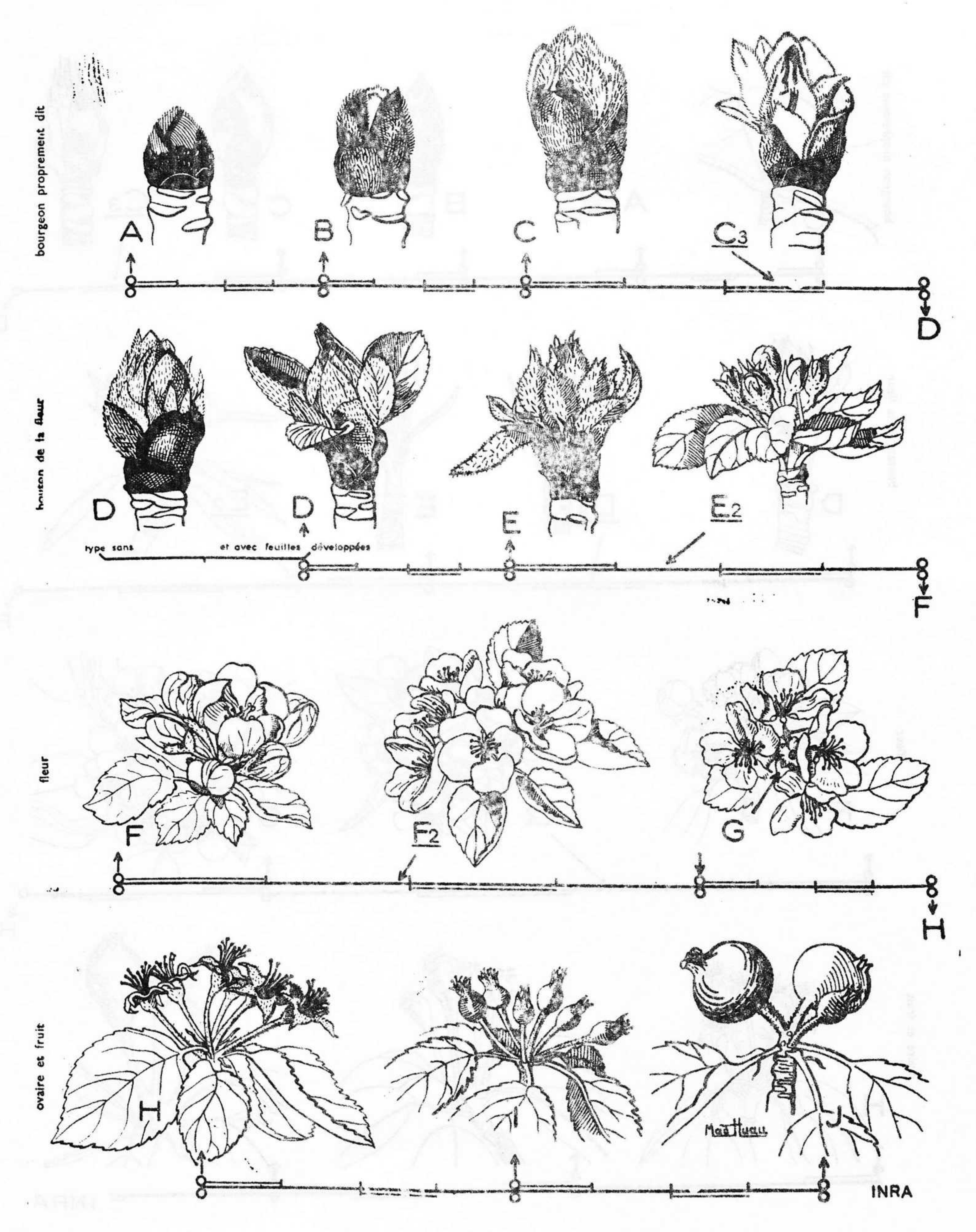
CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Matières actives caractéristiques	Fongicides classiques	Fongicides à base de cymoxamide (anciennement curzate)	Fongicides à base de phoséthyl AL (anciennement éfosite)	Fongicides à base de métalaxyl	Fongicides à base de milfurame(1)
Spécialités	nombreuses	nombreuses	phoséthyl AL + folpel (Mikal) phoséthyl AL + mancozèbe (Mikal M)	métalaxyl+ cuivre (Acylon bleu) métalaxyl + folpel (Acylon F)	milfurame + folpel (Vamin-Caltan)
Pénétration à l'intérieur de la plante	-	+	+	+	+
Systémie (le fongicide est véhiculé par la sève)	-	-	+	+	+
Protection des organes formés après le traitement	-	-	+	+	+
Vitesse de pénétration (variable suivant les conditions climatiques)		environ 1 h	environ 1 h	environ 1h	environ 1 h
Elimination par la pluie	après une hauteur sup. à 20-25 mm	pas après pénétration	pas après pénétration	pas après pénétration	pas après pénétration
Action préventive	+	+	+	+	+
Durée d'action (rémanence)	10 à 12 jours sur les organes traités	12 jours	14 jours	14 jours	14 jours
Action stoppante	-	3-4 jours	2 - 3 jours irrégulière	4-6 jours	3-4 jours
Action éradicante	-	faible	faible	marquée	?

(1) Indications fournies par la firme. Celles-ci devront être confirmées. Toutefois, le milfurame semble avoir des propriétés de systémie et d'action stoppante originales qui restent encore à préciser.

NOTA.- Ce tableau a été réalisé par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique, du Laboratoire de Viticulture de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin, du Service de la Protection des Végétaux.

Stades-repères du pommier



P 47

Stades-repères du poirier

